

Les conflits d'intérêts

peur d'appeler un chat un chat et soyons honnêtes envers les Canadiens.

Les différences entre les simples députés et les ministres de la couronne ont été énumérées par les députés qui ont pris la parole cet après-midi et ce soir. Le premier ministre a admis tacitement qu'il y a une différence très nette entre les conflits d'intérêts impliquant les ministres de la Couronne et ceux qui impliquent les simples députés. Selon la coutume habituelle des gouvernements, il a affecté un groupe de fonctionnaires du cabinet du Conseil Privé à l'étude de cette question, admettant ainsi qu'il existe une différence entre les simples députés et les membres du cabinet. C'est sur cela que se fonde l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Stanfield).

Commençons donc par le commencement. Disons les choses comme elles sont. Il est absurde de prétendre que les ministres n'ont pas accès à des renseignements qui ne sont pas accessibles aux simples députés. Je suppose que les règles que le premier ministre propose relativement aux conflits d'intérêts obligeront les simples députés à défilier au bureau du Conseil privé et à se soumettre à la paperasserie créée dans le cas des ministres. A mon avis, le dépositaire tout désigné des déclarations des députés est le greffier de la Chambre, monsieur l'Orateur.

Cela dit, je démontrerai pourquoi les normes que propose le premier ministre sont ridicules et sont une insulte à l'intelligence des députés et des Canadiens. Le Livre vert laisse entendre qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts quand un ministre ne détient pas plus de 5 p. 100 des actions d'une société. Quiconque connaît bien les genres de valeurs échangées aux bourses de Montréal, de Vancouver et de Toronto sait que toute personne qui contrôle même 3 p. 100 des actions d'une grande société a effectivement la main haute sur cette entreprise. Pourtant, les conseillers du premier ministre calés en économie prétendent qu'un avoir de 5 p. 100 ne prête pas à conflit d'intérêts. Une conception aussi vague des normes proposées est inacceptable.

Certains députés ont fait allusion aux fiducies à fonds bloqués et aux fiducies à gestion autonome. Le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) a parlé d'échappatoires évidentes à propos des fiducies à gestion autonome. Et dans le cas des fiducies à fonds bloqués? Un ministre en cause peut dire que le contenu d'une fiducie à fonds bloqués ne regarde que lui. Il sait bien ce qui s'y trouve. Même si l'avoir est bloqué, il peut très bien se trouver en flagrant conflit d'intérêts étant donné ses activités en qualité de ministre de la Couronne.

Il est d'ailleurs faux de dire que la fiducie est bloquée. La fiducie l'est peut-être, mais la valeur des actions ou de l'actif peut quand même augmenter; et pourtant, personne sauf le ministre ne saura ce qu'il en est, et personne ne le saura jamais à moins qu'on ne fasse une enquête. Que se produira-t-il si l'on va au bureau du Conseil privé? Rien, parce que personne n'a le droit de connaître le contenu d'une fiducie à gestion autonome, sauf le ministre en cause. Évidemment, lui sait ce qui s'y trouve.

● (2120)

Mais la vraie raison, monsieur l'Orateur, invoquée à maintes reprises par le chef de l'opposition (M. Stanfield), la raison pour laquelle, si vous voulez, les directives n'ont

[M. Grafftey.]

absolument aucun sens, c'est qu'elles ne touchent pas les conjoints. A maintes reprises, j'ai demandé au premier ministre si, durant la période donnée à chaque ministre pour mettre ses affaires en ordre, il pouvait assurer à la Chambre qu'aucun ministre n'avait transféré à son conjoint des intérêts qui auraient placé le ministre en question dans une position de conflit d'intérêts s'il les avait détenus.

On a décidé ce matin que ma question était irrecevable. Je veux obtenir une réponse ce soir. Où est le premier ministre, pendant que nous débattons ici cette question?

Des voix: Oh, oh!

M. Grafftey: Les ministres se contentent de rire. C'est le peuple canadien qui par mon intermédiaire pose ces questions. Y a-t-il un ministre qui, pendant la période que le premier ministre lui a accordé pour mettre ses affaires en ordre, a transféré des avoirs à son conjoint parce qu'il aurait été dans une position de conflit d'intérêts s'il les avait conservés? Combien de fois dois-je poser cette question? Je vois que le ministre des Travaux publics (M. Drury) me regarde avec un sourire, mais il a assez de connaissances en économie pour savoir de quoi je parle, il me semble. Le peuple canadien ne se contentera pas...

M. Drury: Je me demandais simplement si le député, emporté par son enthousiasme, se rappelait que je suis veuf.

Des voix: Oh, oh!

M. Grafftey: J'ai pris la peine de préciser au début que je ne cherchais pas la bête noire. Peut-être ai-je perdu mon sens de l'humour, mais je n'ai pas trouvé cela très drôle. Eh bien, les députés d'en face peuvent bien rire, mais croient-ils vraiment les Canadiens assez stupides pour accepter que l'homme qui occupe la fonction électorale la plus élevée au pays vienne leur dire: «Voyez à quels sévères directives doivent obéir les ministres pour éviter les conflits d'intérêts». Il n'est même pas question des conjoints. Il a donné aux ministres une éternité pour mettre leurs affaires en ordre alors que lui-même assoyait une grosse bureaucratie dans les bureaux du Conseil privé. Bien souvent le chef de l'opposition a demandé pourquoi les conjoints et autres personnes de la famille n'étaient pas inclus dans ces fameuses nouvelles directives. Et en attendant que le gouvernement se justifie devant la Chambre et devant le peuple canadien, nous allons continuer de le questionner parce que non seulement le gouvernement doit être honnête, mais il doit paraître l'être.

A quoi rime toute cette histoire de fiducies à gestion autonome, de fiducies «ouvertes», et pourquoi ne tiendrait-on pas compte des avoirs des épouses des grands bureaucrates au Conseil privé? Le premier ministre peut-il participer au débat? Cet après-midi, on m'a dit que ma question était irrecevable parce que le premier ministre viendrait à la Chambre participer au débat. Où est-il? Et si je posais la question demain, pourra-t-il nous garantir que pendant le temps qu'il a accordé aux ministres pour mettre leurs affaires en ordre, aucun d'eux n'aura fait passer des biens au nom de sa femme pour éviter des conflits d'intérêts. C'est ce que j'aimerais savoir. C'est ce que la Chambre voudrait savoir. C'est également ce que les Canadiens voudraient savoir.